

La Maire de Creil,

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°3 du conseil municipal en date du 14 décembre 2024, certifiée exécutoire le 16 décembre 2024, portant délégation à Madame la Maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour elle de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant**

Qu'il convient d'abroger purement et simplement la décision n°2026-021, avec la société W-LIVE, pour l'annulation de la prestation artistique du groupe « POGO CAR CRASH CONTROL », le 06 février 2026, à la Grange à Musique.

■ **Décide**

Article 1 : D'annuler la convention de prestations de services avec la société « W LIVE », sise 61 rue de Turenne à Paris (75003), représentée par Monsieur Simon Nodet, en qualité de Directeur artistique et commercial, pour la réalisation de la prestation artistique susmentionnée.

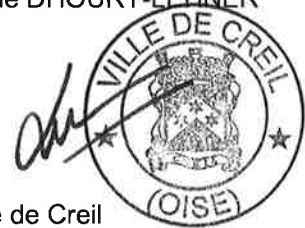
Article 2 : D'annuler le versement à ladite société du montant de la prestation fixé à 4 747,50 € TTC. Le paiement interviendra sur présentation d'une facture déposée sur Chorus Pro et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait à Creil, le 28 janvier 2026

Sophie DHOURY-LEHNER



Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire

Date de notification : 03/02/2026

Date de transmission au représentant de l'État (pour les actes mentionnés à l'article 2131-2 du CGCT) : 03/02/2026

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : 03/02/2026